

Le 24 mars 2021

Nicolas Courville
Agent principal d'application de la Loi
Agence d'évaluation des impacts du Canada (AEIC)
160, rue Elgin, 22^e étage
Ottawa (ON) K1A 0H3

Projet désigné	Projet de mine de spodumène Whabouchi de Nemaska Lithium Inc.
Registre AEIC	80021
Objet	Rapport annuel 2020

Monsieur,

La présente fait office de rapport annuel pour l'année de déclaration 2020. Le présent rapport annuel répond aux exigences de la condition 2.5 (2.5.1 à 2.5.5) de la Déclaration de décision datée du 29 juillet 2015. Vous trouverez de plus à l'annexe 1 un résumé dudit rapport annuel, et ce, dans les deux langues officielles.

Depuis le 23 décembre 2019, Nemaska Lithium Inc. (« Nemaska Lithium ») s'est placée sous la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers de compagnies* (LACC). Ce changement majeur dans le statut de l'organisation (et les événements qui l'entoure, notamment deux licenciements collectifs) a eu des conséquences importantes sur l'équipe Environnement de Nemaska Lithium. Tous les travaux de construction ont été suspendus et les équipes démobilisées. Depuis cet arrêt temporaire, une équipe restreinte assure l'entretien général et la maintenance du site minier. Nemaska Lithium a récemment fait l'objet d'une transaction sous l'égide de la LACC, ce qui a entraîné un regroupement de ses anciennes filiales. Par conséquent, depuis le 1^{er} décembre 2020, les sociétés Nemaska Lithium Whabouchi Mine Inc., Nemaska Lithium Shawinigan Transformation Inc., Nemaska Lithium P1P Inc. et Nemaska Lithium Innovation Inc. ont toutes fusionnées avec leur société-mère afin de former qu'une seule et même entité dénommée Nemaska Lithium Inc.

Le présent rapport constitue donc une mise à jour des activités réalisées durant cette période de transition. On notera que certaines actions avaient déjà été rapportées dans les rapports des années précédentes, et que d'autres sont plutôt applicables à l'année de déclaration 2020.

La durée de vie de la mine Whabouchi est actuellement estimée à 33 ans (en incluant la période de développement ou préproduction). Pendant les 26 premières années d'opération, le minerai de spodumène sera exploité via une mine à ciel ouvert. Suivra une exploitation souterraine pendant environ sept (7) ans. Le projet permettra une extraction journalière maximale de 18 800 tonnes de minerai (ce qui inclut le minerai, le stérile et le mort-terrain). L'usine de traitement du minerai possède une capacité maximale quotidienne de traitement de 3 475 tonnes de minerai et une capacité maximale de production moyenne annuelle de 205 000 tonnes sèches de concentré.

L'aire d'exploitation proposée est de 165,39 ha, comparativement à 208,78 ha dans l'Étude d'impact environnemental et social (EIES) de 2013 (de laquelle proviennent les données transmises en 2015). Il importe de noter que l'ensemble des changements apportés n'ont pas modifié les limites du site minier et que les superficies impactées ont plutôt diminuées (plus de 20 % de réduction).

Mise en œuvre des conditions énoncées dans la Déclaration de décision

Condition	État de sa mise en œuvre
2.1	Le projet dans son ensemble fut conçu dans le respect de cette condition, et ce, dès les premières étapes du projet. Les mêmes principes guident toujours le développement du projet Whabouchi.
2.2 et 2.3	<p>Conformément aux engagements de Nemaska Lithium (NMX) et à l'entente Chinuchi, des comités de mise en œuvre (WIC) et Environnement (EC) ont été mis en place. Ladite entente Chinuchi est disponible sur le site internet de NMX.</p> <p>En raison de la suspension du projet minier en décembre 2019, le dernier Whabouchi Implementation Committee (WIC) s'est tenu le 26 février 2020. Les rencontres subséquentes devaient avoir lieu en mai 2020 et septembre 2020 mais ont été annulées compte tenu du contexte de la COVID-19 et des procédures sous la LACC en cours chez Nemaska Lithium. Il a été convenu avec la communauté crie que les rencontres du WIC reprendraient au début de 2021, lorsque la transaction serait complétée. Les travaux des autres comités (Environment Committee, Training & Employment Committee) ont également été suspendus et reprendront après le prochain WIC. La dernière rencontre du Environment Committee s'est tenue le 21 novembre 2019.</p> <p>NMX a maintenu malgré tout une communication en continu avec la communauté afin de les informer des développements dans le dossier.</p>
2.4	<p>Le programme de suivi environnemental et social (PSES) a été fourni aux partenaires cris que sont la communauté crie de Nemaska et le Gouvernement de la Nation crie (GNC). Des commentaires ont été reçus du GNC et du COMEX en 2017 et 2018 de sorte que l'ensemble des commentaires émis par nos partenaires cris et provinciaux ont pu être pris en compte dans la version révisée soumise au COMEX en mars 2019. Depuis, des discussions sont toujours en cours afin de finaliser les derniers éléments du PSES et nous prévoyons ainsi soumettre une version finale du PSES au COMEX avant le début des opérations minières (calendrier à définir).</p> <p>En ce qui a trait aux divers suivis réalisés au cours de l'année 2020, nous vous invitons à consulter le Rapport annuel 2019-2020 du PSES joint au Rapport annuel 2019 qui vous a été transmis le 31 janvier 2021.</p>
2.5.1	<p>Le présent rapport annuel répond aux conditions énoncées dans la Déclaration de décision. Précisons que depuis la fusion, la société a établi que son exercice financier serait désormais du 1^{er} janvier au 31 décembre.</p> <p>Les rapports annuels subséquents devraient être ajustés à ce nouveau calendrier.</p>
2.5.2	Les mesures prises depuis la conception du projet minier Whabouchi pour satisfaire aux conditions énoncées dans la Déclaration de décision s'inspirent des meilleures informations et connaissances disponibles, incluant les connaissances des collectivités et les connaissances traditionnelles autochtones, et sont fondées sur des méthodes et des modèles validés, mis en œuvre par des personnes qualifiées, et appliquent les meilleures mesures d'atténuation réalisables sur les plans économique et technologique.
2.5.3	La prise en compte des points de vue de la communauté crie de Nemaska se fait de deux façons. La première, principale voie de discussion, d'information et d'échange avec la communauté et ses représentants désignés ainsi qu'avec le Gouvernement de la Nation crie, se fait sous l'égide de l'entente Chinuchi signée en novembre 2014 entre Nemaska Lithium, le Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee), le Gouvernement de la Nation crie (GNC) et la Nation crie de Nemaska. Cela se fait principalement par la mise en place de deux comités : le Comité de mise en œuvre, ou WIC, et le Comité Environnement (EC).

	<p>La seconde manière se fait au moyen de la stratégie de communication élaborée par le Comité Environnement dont les rapports de déclaration sont décrits à la condition 5.3.</p> <p>Tel que mentionné précédemment, en raison de la suspension du projet minier en décembre 2019, le dernier Whabouchi Implementation Committee (WIC) s'est tenu le 26 février 2020. Les rencontres subséquentes devaient avoir lieu en mai 2020 et septembre 2020 mais ont été annulées compte tenu du contexte de la COVID-19 et des procédures sous la LACC en cours chez Nemaska Lithium. Il a été convenu avec la communauté crie que les rencontres du WIC reprendraient au début de 2021, lorsque la transaction serait complétée. Les travaux des autres comités (Environment Committee, Training & Employment Committee) ont également été suspendus et reprendront après le prochain WIC. La dernière rencontre du Environment Committee s'est tenue le 21 novembre 2019.</p> <p>Vous trouverez à l'annexe 2 le compte-rendu du dernier Whabouchi Implementation Committee (WIC) qui s'est tenu le 26 février 2020.</p>
2.5.4	<p>Pour les suivis demandés aux conditions 3.7, 4.2, 5.1, 6.2 et 7.4, nous vous référons à l'état de mise en œuvre fourni pour ces conditions dans le présent tableau et au Rapport annuel du PSES 2019-2020 joint au Rapport annuel 2019.</p>
2.5.5	<p>Aucune mesure d'atténuation supplémentaire en lien avec la condition 2.4 n'a été mise en œuvre au cours de l'année de déclaration 2020. Rappelons que le PSES est en cours de révision.</p>
2.6	<p>Le rapport annuel et son résumé de même que l'Entente Chinuchi sont publiés sur le site Internet de NMX. Au sujet du plan compensatoire de la perte de poissons et d'habitat du poisson, des propositions d'aménagements compensatoires ont été soumis au ministère des Pêches et Océans du Canada (MPO) 2019. Cela dit, le plan de compensation a été élaboré dans le souci des conditions 3.5 et 3.6.</p> <p>En ce qui concerne le calendrier de mise en œuvre du projet, entendu que ce dernier sera établi lorsqu'il y aura une reprise des activités.</p>
2.7 et 2.8	<p>Nemaska Lithium Inc. (« Nemaska Lithium ») a récemment fait l'objet d'une transaction sous l'égide de la <i>Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies</i> (« LACC »), ce qui a entraîné un regroupement de ses anciennes filiales. Par conséquent, depuis le 1^{er} décembre 2020, veuillez noter que les sociétés Nemaska Lithium Whabouchi Mine Inc., Nemaska Lithium Shawinigan Transformation Inc., Nemaska Lithium P1P Inc. et Nemaska Lithium Innovation Inc. ont toutes fusionnées avec leur société-mère afin de former qu'une seule et même entité dénommée Nemaska Lithium Inc.</p> <p>L'Agence a été informée de ce changement en date du 4 décembre 2020.</p>
3.1 et 3.2	<p>Le plan de gestion des eaux du site minier Whabouchi est composé d'un système de bassins, d'une unité de traitement des eaux, de stations de pompages et d'une tuyauterie d'interconnexion. Toutes les eaux de ruissellement en provenance du site minier seront captées par le réseau de drainage périphérique et dirigées vers des bassins de collecte.</p> <p>Une usine de traitement des eaux usées minières sera installée à l'aval du dernier bassin de collecte dans le but de respecter les exigences de la Directive 019 et les normes du <i>Règlement sur les effluents des mines de métaux et de diamants</i> (REMMMD), ainsi que de tendre vers le respect des OER émis pour l'effluent final du projet Whabouchi dans la rivière Nemiscau.</p> <p>L'effluent final de la mine Whabouchi sera rejeté à moins de 2 km en amont de l'embouchure de la rivière Nemiscau dans le lac des Montagnes. L'emplacement du point de rejet a été déterminé à la suite d'une étude de dilution de l'effluent minier dans la rivière Nemiscau (WSP, 2017).</p> <p>La décision de relocaliser l'effluent final dans la rivière Nemiscau plutôt que dans le lac des Montagnes et sa justification furent communiquées à l'Agence le 19 juillet 2017. Les travaux afférents à la mise en place de la portion aquatique de cette conduite ont d'ailleurs été complétés</p>

	à la fin août 2018 et furent conséquemment inspectés lors des visites des représentants de l'Agence au site Whabouchi en 2018 et 2019.
3.3	Les périodes applicables à la protection des espèces aquatiques présentes dans la rivière Nemiscau ont été respectées lors de la construction de l'émissaire, laquelle a été complétée en août 2018 (étiage estival). Les périodes de restriction applicables à la rivière Nemiscau ont fait en sorte que les travaux d'installation de l'émissaire ont dû être réalisés entre le 1 ^{er} juin et le 31 août afin de protéger tant les espèces frayant au printemps (doré jaune, grand brochet, meunier noir) que les espèces frayant à l'automne (grand corégone).
3.4 à 3.6	<p>Les discussions sont toujours en cours entre NMX, ses consultants et le ministère des Pêches et Océans du Canada (MPO; Direction régionale de la gestion des écosystèmes) en prévision du dépôt d'une demande d'autorisation. Des propositions d'aménagements compensatoires ont d'ailleurs été soumis au MPO en septembre 2019 de même qu'une étude complémentaire réalisée en 2019 pour le suivi des populations de poissons et de leurs habitats dans les lacs 2, 27 et 28, dans les ruisseaux C et F et dans le lac 2, son tributaire et son émissaire qui a été soumise en novembre 2019. Considérant la situation de NMX, l'étude du dossier au MPO a été interrompue en 2020.</p> <p>Le plan de compensation a été élaboré dans le souci des conditions 3.5 et 3.6, soit en collaboration avec les experts du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), et en tenant compte des besoins et des préoccupations des utilisateurs cris du territoire.</p>
3.7.1 3.7.5	<p>Le plan de compensation élaboré avec le MPO inclura un programme de suivi afin de valider l'atteinte des objectifs du plan compensatoire de la perte de poissons et d'habitat du poisson.</p> <p>Le suivi des mesures compensatoires de l'habitat du poisson permettra de vérifier, à long terme, la qualité, la pérennité et l'utilisation par les poissons des habitats qui seront aménagés dans le cadre du programme de compensation du projet Whabouchi.</p>
3.7.2 3.7.3	<p>Le suivi environnemental du benthos sera réalisé durant les phases d'exploitation et de post-exploitation du projet. De plus, l'échantillonnage aura lieu après l'exposition du milieu récepteur à l'effluent pendant une période de temps suffisante pour que des effets se produisent, le cas échéant (en général, de trois à six mois).</p> <p>Dans la mesure où il y a un rejet (phase exploitation), l'objectif général du suivi de l'effluent final sera de suivre la qualité et le volume rejeté afin d'assurer le respect en tout temps des exigences.</p> <p>Le suivi de l'effluent minier final est inclus au programme de suivi environnemental et social (PSES) lequel est en cours de révision.</p>
3.7.4	Concernant le suivi de la qualité de l'eau de surface de certains lacs, pour l'année 2020, une campagne d'échantillonnage a été effectuée lors de l'étiage estival (18 au 20 juillet 2020). En ce qui a trait aux divers suivis réalisés au cours de l'année 2020, nous vous invitons à consulter le Rapport annuel 2019-2020 du PSES joint au Rapport annuel 2019.
3.8	<p>Le projet de recherche de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) s'est poursuivi en 2020 afin d'étudier le comportement géochimique des lithologies et rejets de la future mine Whabouchi. La fin du projet d'une durée de quatre (4) ans est prévue en juin 2022.</p> <p>Rappelons que les cellules expérimentales de terrain permettent de reproduire l'effet des conditions réelles du site Whabouchi sur la géochimie des stériles et résidus miniers qui y seront entreposés en phase d'exploitation. Les cellules <i>in situ</i> ont permis de recueillir des échantillons de lixiviats depuis octobre 2017.</p> <p>Les travaux prévus dans le cadre de ce projet se déroulent tels que planifiés initialement. L'année 2020 a été consacrée à la poursuite des caractérisations physiques, chimiques et minéralogiques des matériaux ainsi qu'au suivi des parcelles expérimentales de terrain dont le suivi de la qualité d'eau (3^e saison). Les travaux avaient comme objectif d'identifier les phases</p>

	<p>minérales porteuses des éléments lixiviés, d'évaluer si les matériaux sont générateurs de DMA/DNC; d'évaluer les effets d'échelle entre le laboratoire et le terrain, de modéliser les comportements géochimiques hydrogéologiques et de réaliser une caractérisations minéralogiques détaillées.</p> <p>L'année 2021 sera consacrée à amasser des données supplémentaires (suivi des cellules expérimentales; Géochimie – minéralogie U; Autres essais et jalons académiques) le tout dans l'optique de réaliser une étude complète et précise. Les résultats vous seront communiqués, ainsi qu'aux partenaires cris, à la Direction régionale du MELCC et au COMEX-MELCC, et ce dès que suffisamment de données auront été colligées pour rendre les résultats interprétables.</p>
<p>4.1 et 4.2</p>	<p>Le suivi des espèces fauniques d'intérêt et observations fauniques opportunistes est inclus au programme de suivi environnemental et social (PSES). L'objectif général de ce suivi est d'évaluer la justesse de l'évaluation des impacts et l'efficacité des mesures d'atténuation mises en place.</p> <p>Un registre des observations fauniques a été mis en place dès le début de la construction et inclus les observations ponctuelles d'animaux sur le territoire, la localisation des habitats à protéger, les collisions survenues sur les chemins d'accès et autres incidents en lien avec la faune.</p> <p>En outre, dans le cas de la découverte d'un nid d'oiseau migrateur ou en péril en bordure ou sur le site minier, des mesures d'atténuation seront mises en place pour le protéger (ex. zone tampon appropriée, arrêt des travaux, etc.). L'efficacité de ces mesures d'atténuation sera évaluée en observant à distance et à l'aide de jumelles s'il y a ou non de l'activité au nid.</p> <p>Au cours de l'année 2020, des renards et des lagopèdes ont été observés à quelques reprises, sans se rapprocher des activités humaines. Aucune observation d'oiseaux migrateurs n'a été rapportée. Les observations fauniques n'ont pas été compilées dans le registre puisque l'année a été marquée par une démobilisation des équipes en place puis une restructuration. Une équipe réduite de travailleurs est demeurée au site minier pour le maintien des actifs.</p>
<p>5.1</p>	<p>Tel que mentionné au point précédent, le suivi des espèces fauniques d'intérêt et observations fauniques opportunistes est inclus au programme de suivi environnemental et social (PSES).</p> <p>Également, le suivi des fonctions hydrologiques, écologiques et de l'habitat de la tourbière du lac du Spodumène et de son marécage arbustif inclus un inventaire de la faune utilisant la tourbière du lac du Spodumène (avifaune, herpétofaune, micromammifères).</p> <p>Plusieurs mesures de protection de la faune sont mises en place. Notamment, afin de sensibiliser les nouveaux travailleurs au site minier, une présentation d'accueil leur permet d'en apprendre davantage sur les espèces à statut précaire et les animaux importuns. Également de l'importance de déclarer toutes observations opportunistes au responsable environnement et de l'interdiction de nourrir les animaux sauvages. Les activités de chasse et de pêche sont également interdites aux employés à l'intérieur des limites du bail minier et des baux d'utilisation.</p> <p>Tel que mentionné au point précédent, les opportunités d'observations fauniques ont été limitées pour l'année 2020.</p>
<p>5.2</p>	<p>Cette condition a été remplie au cours de l'année de déclaration 2016, et donc rapportée en date du 31 octobre 2017. La décision de relocaliser l'effluent final dans la rivière Nemiscau plutôt que dans le lac des Montagnes et sa justification furent communiquées à l'Agence le 19 juillet 2017. Les travaux afférents à la mise en place de la portion aquatique de cette conduite ont d'ailleurs été complétés à la fin août 2018 et furent conséquemment inspectés lors de la visite des représentants de l'Agence au site Whabouchi le 13 septembre 2018.</p> <p>De plus, en raison du déplacement de la conduite de rejet et du point de rejet de l'effluent minier dans la rivière Nemiscau (plutôt que dans le lac des Montagnes), le suivi de l'utilisation du</p>

	territoire et des ressources du terrain de trappage R20 va également être étendu au secteur situé au nord de la Route du Nord, entre la halde à stériles et résidus miniers et la rivière.
5.3	<p>Les bases de la stratégie de communication ont été définies lors de la rencontre du Comité Environnement du 12 avril 2017 et vous ont été transmises cette même année. Aucune mise à jour de cette stratégie de communication n'a été faite depuis.</p> <p>Au cours de l'année de déclaration 2020, les activités de Nemaska Lithium ont été drastiquement réduites. En effet, après s'être placée à l'abri de ses créanciers en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (LACC) le 23 décembre 2019, l'entreprise a essentiellement concentré ses efforts sur deux activités : le processus de réclamations des créanciers, et le processus de sollicitation d'offres (SISP) afin d'assurer la relance du projet. Étant donné la nature confidentielle et stratégique de ces deux processus, seulement le strict minimum d'information pouvait être communiqué. De plus, il y a eu très peu d'activités significatives au site de la mine Whabouchi, étant donné l'arrêt de la construction et la mise en <i>Care and Maintenance</i> avec une équipe réduite de 4 à 6 personnes. Cette situation a fait en sorte que les communications avec la communauté ont été réduites en comparaison aux années précédentes de déclaration.</p> <p>Une communication continue a tout de même été maintenue avec la communauté crie de Nemaska afin de les informer des développements dans le projet. Des appels ponctuels avec le Chef ou son représentant désigné ont été effectués, que ce soit pour tenir la communauté au courant de travaux ponctuels, pour arrimer les mesures de lutte à la COVID-19, ou pour tout autre sujet pertinent susceptible d'intéresser la communauté.</p> <p>Afin de préserver les liquidités de l'entreprise et d'assurer la survie du projet en attendant la conclusion des procédures en vertu de la LACC, l'entreprise a procédé à une seconde mise à pied au début de l'année 2020, qui a eu pour effet de réduire significativement l'équipe Environnement et Responsabilité sociale. Étant donné la réattribution des tâches et les ressources minimales, en plus des contraintes liées à la COVID-19 qui ont limité les déplacements à partir de mars 2020, les rencontres du Comité Environnement ont été suspendues pour toute l'année de déclaration.</p>
5.4	<p>Le programme de gestion de la faune pouvant causer des dommages aux infrastructures et/ou au personnel est inclus au programme de surveillance environnementale et sociale du projet Whabouchi ainsi qu'à l'entente Chinuchi. La sensibilisation des employés à des interactions responsables avec la faune est appliquée en continue. La gestion de ces situations est réalisée en étroite collaboration avec le maître de trappage R20.</p> <p>Aucun bois jugé d'intérêt par les Cris n'a été récolté à ce jour, les environs du site étant constitué essentiellement de vastes brûlis. Aucun incident avec un castor d'Amérique et un ours n'a de plus été recensé.</p>
5.5	La zone de sécurité est définie à l'Entente Chinuchi signée entre les diverses parties en novembre 2014 et ce document est disponible publiquement, entre autres sur le site internet de NMX. L'Entente Chinuchi a été élaborée et signée par la Nation crie de Nemaska, et le maître de trappage a été partie prenante de la délimitation de la zone de sécurité, tel que le précise ladite Entente.
5.6	L'interdiction de pratiquer des activités de chasse de pêche est mentionnée dans la présentation d'accueil de tous les nouveaux employés du site minier. Le programme de surveillance environnementale et sociale du projet Whabouchi inclut aussi des mesures à cet effet, le tout conformément à l'entente Chinuchi.
5.7	Le plan de restauration minière du projet Whabouchi a été approuvé en septembre 2017 par le MERN et inclut la restauration progressive du site minier. L'entièreté de la garantie financière exigée par le MERN a depuis été payée par NMX, totalisant ainsi tous les coûts projetés pour la

	<p>restauration complète du site minier Whabouchi. Ledit plan de restauration a été révisé au cours de l'année 2020 puis déposé au début de l'année 2021.</p> <p>Autrement, cette condition n'est pas applicable pour le moment puisque nous n'en sommes pas encore à débiter la remise en état progressive du site minier.</p>
6.1	<p>Le programme de suivi environnementale et sociale du projet Whabouchi inclut des mesures à cet effet (air ambiant et émissions atmosphériques). L'objectif du suivi est de s'assurer que la qualité de l'air ambiant et les rejets à l'atmosphère des sources d'émissions atmosphériques sont conformes avec les exigences réglementaires et avec les objectifs visés par le projet.</p> <p>Le suivi comporte quatre (4) volets : Qualité de l'air ambiant; Émissions atmosphériques; Gaz à effet de serre; Plan d'arrosage des routes sur le site de la mine.</p> <p>Le plan d'arrosage permet un abattement des poussières sur le site minier en période sèche. Celui-ci a été élaboré dans le respect des normes USEPA et fédérales applicables. L'utilisation d'abat-poussières, essentiellement de l'eau répandue à l'aide d'un camion-citerne, n'a pas été nécessaire au cours de l'année 2020 considérant l'absence de circulation significative.</p> <p>Aussi, une limite de vitesse de circulation des véhicules de 30 km/h est en vigueur au site minier depuis le tout début des travaux de construction. À cet effet, des panneaux de signalisation sont présents sur le site.</p> <p>Aucune mesure de retombées des poussières n'a été réalisée au cours de l'année 2020 considérant l'arrêt des activités au site minier.</p> <p>La remise en état progressive du site est prévue au plan de restauration minière lequel n'est pas débuté.</p>
6.2.1 et 6.2.2	<p>Ce suivi a été interrompu à la fin de l'année 2019 (novembre) puis en 2020 en raison de la suspension des activités au site minier.</p>
6.2.3	<p>Le suivi de la concentration en métaux lourds dans la chair et le foie du doré jaune, du grand brochet et du grand corégone dans les lacs des Montagnes et du Spodumène ainsi que de la rivière Nemiscau permet d'évaluer les effets du projet Whabouchi sur le potentiel de contamination des poissons, et ultimement sur l'utilisation des ressources halieutiques.</p> <p>Ce suivi est réalisé tous les trois ans; ainsi, puisque les dernières pêches expérimentales ont été effectuées en 2018, le prochain suivi devrait être fait en 2021.</p>
6.3	<p>En ce qui a trait à la stratégie de communication, nous vous référons aux informations fournies ci-haut à la condition 5.3. Le plan de communication développé par le Comité Environnement, sur lequel des représentants de la Nation crie de Nemaska siègent, inclut la diffusion des résultats du programme de suivi environnemental et social.</p>
7.1	<p>Le programme de surveillance environnementale et sociale du projet Whabouchi inclut des mesures à cet effet. Dans l'éventualité où des vestiges archéologiques seraient découverts accidentellement lors de travaux, le ou les sites archéologiques découverts seront gérés conformément aux exigences de la Loi sur le patrimoine culturel. Les fiches de surveillance associées sont complétées à ce sujet. En cas de découverte de vestiges archéologiques sur le site de la mine, les responsables de chantier ont l'obligation de la signaler sans délai au maître d'œuvre et au besoin, d'interrompre les travaux à l'endroit de la découverte jusqu'à ce que l'évaluation complète de celle-ci soit faite par des archéologues. Nemaska Lithium informera, entre autres, le maître de trappage ainsi que les autorités crie.</p> <p>Aucun vestige archéologique n'a été découvert sur le site en 2020.</p>
7.2	<p>L'émissaire de l'effluent final a été relocalisé dans la rivière Nemiscau, tel que précisé ci-haut à la condition 5.2. Les conditions à ce site ne permettent pas un enfouissement sur une distance de 100 m, mais l'enfouissement a été maximisé selon les conditions du site afin de rendre la conduite non visible depuis la rive. Les travaux afférents à la mise en place de la portion</p>

	<p>aquatique de cette conduite ont d'ailleurs été complétés à la fin août 2018 et furent conséquemment inspectés lors des visites des représentants de l'Agence au site Whabouchi.</p> <p>La végétalisation de la halde de stérile et résidus miniers n'est pas débutée puisque le projet est à la phase de construction, actuellement à l'arrêt.</p> <p>Le plan de restauration minière du projet Whabouchi a été approuvé en septembre 2017 par le MERN et inclut la restauration progressive et finale du site minier. Une révision de ce plan a été déposé au début de l'année 2021.</p>
7.3	<p>La zone de sécurité est définie à l'Entente Chinuchi signée entre les diverses parties en novembre 2014 et ce document est disponible publiquement, entre autres sur le site internet de NMX. La zone de sécurité, telle qu'établie, permet l'accès aux sites mentionnés à cette condition.</p>
7.4	<p>Le programme de suivi des vibrations et des niveaux sonores vise principalement à suivre l'évolution du niveau sonore et à détecter les vibrations indésirables qui pourraient être attribuables aux activités du projet. Le suivi du niveau sonore et des vibrations est réalisé à deux stations en périphérie du site permettant de mesurer les niveaux de bruit et l'intensité des vibrations. Les deux stations de mesures (SI-1 et SI-2) sont situées d'une part au Bible Camp et d'autre part entre les camps Cris 1 et 2.</p> <p>Le suivi des niveaux de bruit et vibrations n'a pas été entrepris en 2020 en raison de la suspension des activités au site minier.</p>
7.5	<p>En ce qui a trait à la stratégie de communication, nous vous référons aux informations fournies ci-haut à la condition 5.3. Le plan de communication développé par le Comité Environnement, sur lequel des représentants de la Nation crie de Nemaska siègent, inclut la diffusion des résultats du programme de suivi environnemental et social.</p>
8.1	<p>Le programme de surveillance environnementale et sociale du projet Whabouchi inclut maintes mesures à cet effet. L'objectif du programme de surveillance est de vérifier le bon déroulement des travaux et le bon fonctionnement des équipements et des installations mis en place et de surveiller toute perturbation de l'environnement causée par la réalisation ou l'exploitation du projet. Durant les travaux de construction, une surveillance quotidienne est effectuée par l'équipe d'inspection afin de s'assurer du respect des dispositions prévues à l'égard de l'environnement. Des fiches de surveillance ont été élaborées à cet effet.</p> <p>La présentation d'accueil adressée à tous les nouveaux travailleurs au site minier détaille la marche à suivre lors d'un incident.</p> <p>Les stratégies d'intervention sont également décrites dans le Plan de mesures d'urgence (PMU).</p>
8.2	<p>Le programme de surveillance environnementale et sociale et le Plan de mesures d'urgence (PMU) ont été fournis aux partenaires cris que sont la communauté crie de Nemaska et le Gouvernement de la Nation crie (GNC). Les commentaires du GNC ont été considérées dans la version révisée du PMU qui a été soumise au COMEX le 15 août 2019 et approuvée le 9 décembre 2019 avec recommandations. Le PMU en mode maintien des actifs a été mis à jour le 20 mars 2020 et transmis aux autorités.</p>
8.3	<p>NMX a développé une classification des incidents environnementaux afin d'identifier les types d'incidents et de défaillances qui risquent d'entraîner des effets environnementaux négatifs. Selon cette classification et la procédure associée, les différentes entités fédérale et provinciale responsables de la gestion des incidents environnementaux sont avisées en temps opportun, le tout conformément aux conditions, normes, lois et règlements applicables. Cette procédure inclut un avis immédiat à Urgence Canada par téléphone lors de l'incident ainsi que, dans la semaine suivante, un envoi à l'attention de l'Agence de l'avis écrit de déclaration de l'incident et des mesures immédiates mise en place ainsi que les actions correctives sommaires et/ou de remédiation envisagées. Lorsque requis, dans le mois suivant, la procédure inclut aussi un envoi</p>

	à l'Agence de la conclusion de l'enquête formelle (analyse détaillée des causes) et de l'ensemble des actions correctives devant être mise en place.
8.4	En ce qui a trait à la stratégie de communication, nous vous référons aux informations fournies ci-haut à la condition 5.3. Les commentaires des Cris de Nemaska ont été intégrés à la dernière version du PMU et du PSES. Trois (3) rencontres ont d'ailleurs eu lieu à cet effet avec le <i>Fire Department</i> et le <i>Public Safety Department</i> de Nemaska en juillet 2018 ainsi qu'en février et août 2019 afin de compléter l'intégration de leurs commentaires et permettre leur intégration au PMU. Parmi ces commentaires figurent des précisions sur le type d'accident ou de défaillance nécessitant selon eux un signalement ainsi que l'approche à préconiser pour ce faire et les coordonnées respectives de chacun. Les commentaires du Gouvernement de la Nation crie (GNC) ont été considérées dans la version révisée du PMU qui a été soumise au COMEX le 15 août 2019 et approuvée le 9 décembre 2019 avec recommandations. Le PMU en mode maintien des actifs a été mis à jour le 20 mars 2020 et transmis aux autorités.
9.1 à 9.3	Tel que mentionné en introduction, tous les travaux de construction ont été suspendus et les équipes démobilisées. Depuis cet arrêt temporaire, une équipe restreinte assure l'entretien général et la maintenance du site minier. Une mise à jour du calendrier de mise en œuvre sera transmise à l'Agende dès qu'il sera établi. Diverses communications ont été envoyées à l'AEIC afin de la tenir informée du développement du projet minier Whabouchi, lesquelles sont toutes mentionnées dans le présent rapport.
10.1 et 10.2	Les documents d'intérêt en vertu de ces conditions sont conservés en format électronique au site minier Whabouchi ainsi qu'au bureau de NMX à Shawinigan.

Pour toute question ou commentaire en lien avec la présente, nous vous prions de s'il-vous-plaît contacter la soussignée par courriel à <adresse de courriel caviardée> ou encore par téléphone au <données d'identification caviardées>

En espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer, Monsieur, mes salutations les meilleures.

<Original signé par>

Isabelle Petit, ing.
Directrice Excellence Opérationnelle

cc. Robert Beaulieu, chef de l'exploitation
Annie Fréchette, coordonnatrice environnement

p.j.

Annexe 1 : Résumé du rapport annuel pour l'année de déclaration 2020 dans les deux langues officielles

Annexe 2 : Compte-rendu du WIC -Whabouchi Implementation Committee (WIC) qui s'est tenu le 26 février 2020.

Annexe 1
Résumé dans les deux langues
officielles

Le 24 mars 2021

Nicolas Courville
Agent principal d'application de la Loi
Agence d'évaluation des impacts du Canada (AEIC)
160, rue Elgin, 22^e étage
Ottawa (ON) K1A 0H3

Projet désigné	Projet de mine de spodumène Whabouchi de Nemaska Lithium Inc.
Registre AEIC	80021
Objet	Rapport annuel 2020 - Résumé

Monsieur,

La présente fait office de rapport annuel pour l'année de déclaration 2020. Le présent rapport annuel répond aux exigences de la condition 2.5 (2.5.1 à 2.5.5) de la Déclaration de décision datée du 29 juillet 2015.

Depuis le 23 décembre 2019, Nemaska Lithium Inc. (« Nemaska Lithium ») s'est placée sous la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers de compagnies* (LACC). Ce changement majeur dans le statut de l'organisation (et les événements qui l'entoure, notamment deux licenciements collectifs) a eu des conséquences importantes sur l'équipe Environnement de Nemaska Lithium. Tous les travaux de construction ont été suspendus et les équipes démobilisées. Depuis cet arrêt temporaire, une équipe restreinte assure l'entretien général et la maintenance du site minier. Nemaska Lithium a récemment fait l'objet d'une transaction sous l'égide de la LACC, ce qui a entraîné un regroupement de ses anciennes filiales. Par conséquent, depuis le 1^{er} décembre 2020, les sociétés Nemaska Lithium Whabouchi Mine Inc., Nemaska Lithium Shawinigan Transformation Inc., Nemaska Lithium P1P Inc. et Nemaska Lithium Innovation Inc. ont toutes fusionnées avec leur société-mère afin de former qu'une seule et même entité dénommée Nemaska Lithium Inc.

Condition 2.5.1 – Mise en œuvre des conditions énoncées dans la Déclaration de décision

Nemaska Lithium a maintenu au cours de l'année de déclaration 2020 certaines activités afin de permettre la mise en œuvre des conditions énoncées dans la Déclaration de décision. L'année a été marquée par l'arrêt complet des activités sur le site minier et une période de maintien des actifs.

Le programme de suivi environnemental et social (PSES) a été fourni aux partenaires cris que sont la communauté crie de Nemaska et le Gouvernement de la Nation crie (GNC). Des commentaires ont été reçus du GNC et du COMEX en 2017 et 2018 de sorte que l'ensemble des commentaires émis par nos partenaires cris et provinciaux ont pu être pris en compte dans la version révisée soumise au COMEX en mars 2019. Depuis, des discussions sont toujours en cours afin de finaliser les derniers éléments du PSES et nous prévoyons ainsi soumettre une version finale du PSES au COMEX avant le début des opérations minières (calendrier à définir). Les commentaires du GNC ont également été considérées dans la version révisée du PMU qui a été soumise au COMEX le 15 août 2019 et approuvée le 9 décembre 2019 avec recommandations. Considérant l'arrêt des activités au site minier en 2020, le PMU a été révisé (version du 20 mars 2020) afin de s'adapter à la période de maintien des actifs. La version révisée a été déposée aux autorités concernées.

Au sujet du plan compensatoire de la perte de poissons et d'habitat du poisson, les discussions sont toujours en cours entre NMX, ses consultants et le ministère des Pêches et Océans du Canada (MPO; Direction régionale de la gestion des écosystèmes) en prévision du dépôt d'une demande d'autorisation. Des propositions d'aménagements compensatoires ont d'ailleurs été soumis au MPO en septembre 2019 de même qu'une étude complémentaire réalisée en 2019 pour le suivi des populations de poissons et de leurs habitats qui a été soumise en novembre 2019. Considérant la situation de NMX, l'étude du dossier au MPO a été interrompue en 2020.

La végétalisation de la halde de stérile et résidus miniers n'est pas débutée puisque le projet est à la phase de construction, actuellement à l'arrêt. Le plan de restauration minière du projet Whabouchi a été approuvé en



septembre 2017 par le MERN et inclut la restauration progressive et finale du site minier. Une révision de ce plan a été élaborée au cours de l'année 2020 puis a été déposée au début de l'année 2021.

En ce qui concerne le calendrier de mise en œuvre du projet, entendu que ce dernier sera établi lorsqu'il y aura une reprise des activités.

Condition 2.5.2 – Mise en œuvre de la condition 2.1 de la Déclaration de décision

Les mesures prises depuis la conception du projet minier Whabouchi pour satisfaire aux conditions énoncées dans la Déclaration de décision s'inspirent des meilleures informations et connaissances disponibles, incluant les connaissances des collectivités et les connaissances traditionnelles autochtones, et sont fondées sur des méthodes et des modèles validés, mis en œuvre par des personnes qualifiées, et appliquent les meilleures mesures d'atténuation réalisables sur les plans économique et technologique.

Entre autres, les commentaires émis et les préoccupations soulevées par les utilisateurs cris du territoire lors des consultations tenues à la suite du dépôt de l'Étude d'impact environnemental et social (EIEMS) en 2013 ont été pris en considération. En effet, une insatisfaction générale relative à la localisation de la halde à stériles et résidus miniers à proximité du lac des Montagnes s'est manifestée, et ce tant à propos des effets potentiels que cette proximité pourrait avoir sur la qualité de l'eau que sur les habitats fauniques présents dans ce lac et ses baies (sauvagine). Certains commentaires portaient aussi sur l'impact visuel de cette halde pour les utilisateurs du territoire situés aux abords de l'embouchure de la rivière Nemiscau dans le lac des Montagnes. Ces préoccupations ne se limitaient pas à la halde, mais s'étendaient aussi à la localisation des bassins de sédimentation et aux deux (2) effluents finaux qui leur étaient associés. Conséquemment, afin de répondre à ces préoccupations, la localisation des haldes, des bassins et des effluents a été entièrement revue de manière à les éloigner du lac des Montagnes. Dans ce dossier, la consultation des parties prenantes cris et la prise en compte de leur utilisation du territoire a permis d'optimiser le projet Whabouchi.

Condition 2.5.3 – Prise en compte des points de vue de la communauté crie de Nemaska

La prise en compte des points de vue de la communauté crie de Nemaska se fait de deux façons. La première, principale voie de discussion, d'information et d'échange avec la communauté et ses représentants désignés ainsi qu'avec le Gouvernement de la Nation crie, se fait sous l'égide de l'entente Chinuchi signée en novembre 2014 entre Nemaska Lithium, le Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee), le Gouvernement de la Nation crie (GNC) et la Nation crie de Nemaska. Cela se fait principalement par la mise en place de deux comités : le Comité de mise en œuvre, ou WIC, et le Comité Environnement (EC). La seconde manière se fait au moyen de la stratégie de communication élaborée par le Comité Environnement.

En raison de la suspension du projet minier en décembre 2019, le dernier Whabouchi Implementation Committee (WIC) s'est tenu le 26 février 2020. Les rencontres subséquentes devaient avoir lieu en mai 2020 et septembre 2020 mais ont été annulées compte tenu du contexte de la COVID-19 et des procédures sous la LACC en cours chez Nemaska Lithium. Il a été convenu avec la communauté crie que les rencontres du WIC reprendraient au début de 2021, lorsque la transaction serait complétée. Les travaux des autres comités (Environment Committee, Training & Employment Committee) ont également été suspendus et reprendront après le prochain WIC. La dernière rencontre du Environment Committee s'est tenue le 21 novembre 2019.

En effet, après s'être placée à l'abri de ses créanciers en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (LACC) le 23 décembre 2019, l'entreprise a essentiellement concentré ses efforts sur deux activités : le processus de réclamations des créanciers, et le processus de sollicitation d'offres (SISP) afin d'assurer la relance du projet. Étant donné la nature confidentielle et stratégique de ces deux processus, seulement le strict minimum d'information pouvait être communiqué. De plus, il y a eu très peu d'activités significatives au site de la mine Whabouchi, étant donné l'arrêt de la construction et la mise en *Care and Maintenance* avec une équipe réduite de 4 à 6 personnes. Cette situation a fait en sorte que les communications avec la communauté ont été réduites en comparaison aux années précédentes de déclaration.

Une communication continue a tout de même été maintenue avec la communauté crie de Nemaska afin de les informer des développements dans le projet. Des appels ponctuels avec le Chef ou son représentant désigné ont été effectués, que ce soit pour tenir la communauté au courant de travaux ponctuels, pour arrimer les mesures de lutte à la COVID-19, ou pour tout autre sujet pertinent susceptible d'intéresser la communauté.



Condition 2.5.4 – Résultats du programme de suivi exigés aux conditions 3.7, 4.2, 5.1, 6.2 et 7.4

Le calendrier détaillé de mise en œuvre des différents plans de suivi du programme de suivi environnemental et social (PSES) a été établi en fonction des différentes phases du projet. Pour l'année 2020, certains suivis n'ont pas été entrepris en raison de l'arrêt complet des activités de construction et des activités minières. Le Rapport annuel 2019-2020 du PSES est disponible.

Concernant le suivi de la qualité de l'eau de surface de certains lacs, l'année 2020 correspond à l'an 3 du programme de suivi. Une campagne d'échantillonnage a été effectuée lors de l'étiage estival (18 au 20 juillet 2020).

Le plan de compensation élaboré avec le ministère des Pêches et Océans du Canada (MPO) inclura un programme de suivi afin de valider l'atteinte des objectifs du plan compensatoire de la perte de poissons et d'habitat du poisson. Le plan de compensation a été élaboré en collaboration avec les experts du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), et en tenant compte des besoins et des préoccupations des utilisateurs cris du territoire.

Un registre des observations fauniques a été mis en place dès le début de la construction et inclus les observations ponctuelles d'animaux sur le territoire, la localisation des habitats à protéger, les collisions survenues sur les chemins d'accès et autres incidents en lien avec la faune. La sensibilisation des employés à des interactions responsables avec la faune est appliquée en continue. La gestion de la faune est réalisée en collaboration avec le maître de trappage R20. Au cours de l'année 2020, des renards et des lagopèdes ont été observés à quelques reprises, sans se rapprocher des activités humaines. Aucune observation d'oiseaux migrateurs n'a été rapportée. Les observations fauniques n'ont pas été compilées dans le registre puisque l'année a été marquée par une démobilisation des équipes en place puis une restructuration. Une équipe réduite de travailleurs est demeurée au site minier pour le maintien des actifs.

Aucun vestige archéologique n'a été découvert sur le site en 2020.

Le suivi des mesures de retombées des poussières et le suivi du niveau sonore et des vibrations ont été interrompus à la fin de l'année 2019 (novembre) puis en 2020 en raison de la suspension des activités au site minier. L'utilisation d'abat-poussières, n'a pas été nécessaire au cours de l'année 2020 considérant l'absence de circulation significative.

La remise en état progressive du site est prévue au plan de restauration minière. La végétalisation de la halde de stérile et résidus miniers n'est pas débutée puisque le projet est à la phase de construction (actuellement à l'arrêt).

Condition 2.5.5 – Mesures d'atténuation supplémentaires en lien avec la condition 2.4

Aucune mesure d'atténuation supplémentaire en lien avec la condition 2.4 n'a été mise en œuvre au cours de l'année de déclaration 2020.

Pour toute question ou commentaire en lien avec la présente, nous vous prions de s'il-vous-plaît contacter la soussignée par courriel à <adresse de courriel caviardée> ou encore par téléphone au <données d'identification caviardées>

<Original signé par>

Isabelle Petit, ing.
Directrice Excellence Opérationnelle

CC : Robert Beaulieu, chef de l'exploitation, Nemaska Lithium
Annie Fréchette, coordonnatrice environnement, Nemaska Lithium



March 24th, 2021

Nicolas Courville
Senior Enforcement Officer
Impact Assessment Agency of Canada (IAAC)
160 Elgin Street, 22nd floor
Ottawa (ON) K1A 0H3

Designated Project	Nemaska Lithium Inc.'s Whabouchi spodumene mining project
IAAC Registry	80021
Subject	2020 Annual Report - Summary

Dear Sir,

This serves as the annual report for the 2020 reporting year. This annual report satisfies the requirements of condition 2.5 (2.5.1 to 2.5.5) of the Decision Statement dated July 29th, 2015.

Since December 23rd, 2019, Nemaska Lithium Inc. (« Nemaska Lithium ») has been under the protection of the *Companies' Creditors Arrangement Act* (CCAA). This major change in the status of the organization (and the events surrounding it, including two mass layoffs) has had a significant impact on the Nemaska Lithium Environment Team. All construction work has been suspended and the teams have been demobilized. Since this temporary shutdown, only a small team has been responsible for the general care and maintenance of the mine site. Nemaska Lithium has recently been the subject of a transaction under the CCAA, which has resulted in a consolidation of its former subsidiaries. Consequently, since December 1st, 2020, the corporations Nemaska Lithium Whabouchi Mine Inc., Nemaska Lithium P1P Inc., and Nemaska Lithium Innovation Inc. have all merged with their parent company to form one single entity named Nemaska Lithium Inc.

Condition 2.5.1 – Implementation of the Conditions Set Out in the Decision Statement

During the 2020 reporting year, Nemaska Lithium maintained some activities to ensure the adequate implementation of the conditions set out in the Decision Statement. The year 2020 was marked by a complete shutdown of work at the mine site and a care and maintenance period.

The Environmental and Social Monitoring Program (ESMP) was provided to our Cree partners, namely the Cree Nation of Nemaska and the Cree Nation Government (CNG). Comments were received from the CNG and from the COMEX in 2017 and 2018, and all the comments made by our Cree and provincial partners were taken into account in the revised version submitted to the COMEX in March 2019. Since then, discussions are still underway to finalize the remaining elements of the ESMP, and we expect to submit a final version of the ESMP to the COMEX before the start of mining operations (timetable to be determined). The comments of the CNG were also taken into consideration in the revised version of the EMP which was submitted to the COMEX on August 15th, 2019 and approved, with recommendations, on December 9th, 2019. Considering the cessation of activities at the Mine site in 2020, the PMU has been revised (version of March 20, 2020) to adapt to the care and maintenance period. The revised version has been submitted to the authorities concerned.

With regard to the plan to offset the loss of fish and fish habitat, discussions are still ongoing between Nemaska Lithium, its consultants, and the Department of Fisheries and Oceans Canada (DFO; Regional Ecosystem Management Branch) in anticipation of filing an authorization request. Proposals for offsetting measures were also submitted to the DFO in September 2019, as was a complementary study that was carried out in 2019 to monitor fish populations and their habitats, which was submitted in November 2019. Considering the situation of NMX, the study of the file at DFO was interrupted in 2020.

The revegetation of the waste rock and tailings pile has not yet begun as the project is still in the construction phase, which is currently suspended. The mine rehabilitation plan for the Whabouchi project was approved in September 2017 by the MERN and includes provisions for the progressive and final rehabilitation of the mine site. A revision of this plan was developed during 2020 and was then submitted at the beginning of 2021.



With regard to the timetable for the implementation of the project, it should be understood that the schedule will be established upon the resumption of activities.

Condition 2.5.2 – Implementation of Condition 2.1 of the Decision Statement

From the initial conception phase of the Whabouchi Mine Project, the measures implemented to satisfy the conditions set out in the Decision Statement have been informed by the best available information and knowledge, including community and Indigenous traditional knowledge. Furthermore, these measures are based on validated methods and models, are undertaken by qualified individuals, and they apply the best economically and technologically feasible mitigation measures.

Among others, the comments made, and concerns raised by the Cree land users during the consultations held following the submission of the Environmental and Social Impact Assessment (ESIA) in 2013 were taken into consideration. There was, in fact, general dissatisfaction with the intention of locating the waste rock and tailings pile in proximity to Lac des Montagnes, in terms of the potential effects this proximity could have both on water quality and on the wildlife habitats in this lake and its bays (waterfowl). Some comments also addressed the visual impact of the waste rock and tailings pile on land users located near the mouth of the Nemiscau River in Lac des Montagnes. These concerns were not limited to the waste rock and tailings pile, but also extended to the location of the sedimentation basins and the two (2) related final effluents. Consequently, in order to address these concerns, the locations of the waste rock and tailings pile, of the basins, and of the effluent discharge points, were revised to ensure to locate them away from Lac des Montagnes. In this instance, consultations held with Cree stakeholders, and the subsequent integration of measures that take into account their use of the land, made it possible to optimize the Whabouchi project.

Condition 2.5.3 – Consideration of the Views of the Cree Nation of Nemaska

The views of the Cree Nation of Nemaska are taken into consideration in two ways. First, the principal discussions, sharing of information, and exchanges with the community and its designated representatives, as well as with the Cree Nation Government, are done under the aegis of the Chinuchi Agreement, signed in November 2014 between Nemaska Lithium, the Grand Council of the Crees (Eeyou Istchee), the Cree Nation Government (CNG), and the Cree Nation of Nemaska. This is mainly accomplished by the setting up of two committees: The Implementation Committee, or the WIC, and the Environment Committee (EC). The second method of consulting with Cree stakeholders is through the communications strategy developed by the Environment Committee. During the 2019 reporting year, the Environment Committee held four (4) meetings, in March, June, September, and November of 2019.

Due to the suspension of the mining project in December 2019, the last Whabouchi Implementation Committee (WIC) was held on February 26, 2020. The subsequent meetings were supposed to take place in May 2020 and September 2020 but canceled given the context of COVID-19 and CCAA proceedings underway at Nemaska Lithium. It has been agreed with the Cree community that WIC meetings will resume in early 2021, when the transaction completed. The work of the other committees (Environment Committee, Training & Employment Committee) has also been suspended and will resume after the next WIC. The last meeting of the Environment Committee held on November 21, 2019.

Indeed, after having placed itself under the protection of the *Companies' Creditors Arrangement Act* (CCAA) on December 23, 2019, the company essentially focused its efforts on two activities: the process claims of creditors, and the solicitation process (SISP) to ensure the relaunch of the project. Given the confidential and strategic nature of these two processes, only the bare minimum of information could be released. In addition, there has been very little significant activity at the Whabouchi Mine site, given the cessation of construction and the the beginning of the care and maintenance period with a reduced team of 4 to 6 people. Due to this situation, communications with the community were reduced compared to previous reporting years.

Continuous communication maintained with the Cree community of Nemaska in order to inform them of developments in the project. Calls with the Chief or his designated representative have been made, whether to keep the community informed about the work, to align measures against COVID-19 or for any other relevant subject likely to interest the community.



Condition 2.5.4 – Results of the Monitoring Required under Conditions 3.7, 4.2, 5.1, 6.2 and 7.4

The detailed schedule for the implementation of the various monitoring plans provided in the Environmental and Social Monitoring Program (ESMP) was established according to the different phases of the project. For 2020, some of the monitoring were not undertaken due to the complete shutdown of construction and mining activities. The ESMP Annual Report 2019-2020 is now available.

With regard to the monitoring of the quality of the surface water of certain lakes, 2020 represents the 3rd year of the monitoring program. A sampling campaigns ~~was~~ conducted during the summer low water (July 18 to 20, 2020).

The offsetting plan developed with the Department of Fisheries and Oceans Canada (DFO) will include a monitoring program to ensure the achievement of the objectives set out in the plan to offset the loss of fish and fish habitats. The offsetting plan was developed in collaboration with experts at the Quebec Department of Forests, Wildlife and Parks (MFFP), while taking into account the needs and concerns of the Cree land users.

A register for recording wildlife observations was set up from the start of construction. The register includes specific observations of animals on the land, the location of habitats to be protected, collisions with wildlife on access roads, and other incidents related to wildlife. An employee awareness initiative meant to guide employees in the responsible interaction with wildlife was implemented and continues to be applied. Wildlife management operations are being carried out in collaboration with the tallyman, R20. During the year 2020, foxes and ptarmigan have been observed a few times, without coming close to human activities. No sightings of migratory birds have been reported. Wildlife observations have not been compiled in the register since the year was marked by a demobilization of the teams and a restructuring. A small team of workers remained at the Mine site to maintain assets.

No archeological remains were discovered at the site in 2020.

The monitoring of dust fallout measurements and the monitoring of noise levels and the intensity of vibration were interrupted at the end of 2019 (November) and then in 2020 due to the suspension of activities at the Mine site. The use of dust suppressants was not necessary during the year 2020 considering the absence of significant traffic.

The Mine Rehabilitation Plan includes provisions for the progressive restoration of the site. The revegetation of the waste rock and tailings pile has not started as the project is in the construction phase (which is currently suspended).

Condition 2.5.5 – Additional Mitigation Measures Required under Condition 2.4

No additional mitigation measures required under condition 2.4 were implemented during the 2020 reporting year.

Should you have any questions or comments relating to this annual report, please contact the undersigned by e-mail at <Email address removed> or by phone at <Personal information removed>.

<Original signé par>

Isabelle Petit, P. Eng.
Director, Operational Excellence

CC : Robert Beaulieu, Exploitation Chief, Nemaska Lithium
Annie Fréchette, Environment Coordonator, Nemaska Lithium